

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3007

18 octobre 2014

### SOMMAIRE

Amundi Luxembourg S.A. ....	144326	Finstyle - Promotion Industrielle et Finan- cière - S.A. ....	144294
Borletti & Partners S.A. ....	144297	FLE MCV .....	144295
Café Dancing Votre Choix S.à r.l. ....	144290	Foncière Esterel SA .....	144296
Champ II Luxembourg Holdings S.à r.l. .	144315	Foncière Esterel SA .....	144296
Charga S.A. ....	144292	Four Properties S.A. ....	144294
Coast Holding S.à r.l. ....	144290	FRA S.A. ....	144294
Codimmo .....	144291	Full Investment S.A. ....	144294
Cofeba S.à r.l. ....	144291	Garrick Lux S.à r.l. ....	144312
Collage Luxco S.à r.l. ....	144331	Gestion Financière et Patrimoniale S.A. .....	144295
Community Investing Fund .....	144291	G.N. Toitures S.à.r.l. ....	144295
Cowpoke Investments S.A. ....	144291	Gol LuxCo S.A. ....	144295
Credit Suisse SICAV (Lux) .....	144302	Great German Nursing Homes A .....	144294
CS German Retail No. 1 S.à r.l. ....	144291	Great German Nursing Homes D .....	144295
CS Investment Funds 5 .....	144302	Great German Nursing Homes E .....	144296
C. Vanderbeken & Cie .....	144290	Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l. .....	144292
DBA Lux Finance .....	144290	Groupe BÂTI.Lux S.A. ....	144296
DBA Lux Holding S.A. ....	144292	Ieka Holding S.à r.l. ....	144292
Delta Shipping & Chartering S.A. ....	144290	Jobinot S.A. ....	144293
Dingle S.A. ....	144292	Jos Paysage Sàrl .....	144315
Eagle Capital .....	144305	JSP Capital S.A. ....	144315
Faro International S.A. ....	144293	Mojave s.à.r.l. ....	144336
FDLV Luxembourg S.A. ....	144293	M.Z.I. Sàrl. ....	144336
Fidewa - Clar S.A. ....	144293		
Financière de Grammond S.A. ....	144293		
Financière Luminare S.à r.l. ....	144296		

**C. Vanderbeken & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 152.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142649/10.

(140162015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Café Dancing Votre Choix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 1, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.795.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142665/10.

(140162655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Delta Shipping & Chartering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 172.225.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014142703/11.

(140162408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**DBA Lux Finance, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.221.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Référence de publication: 2014142715/11.

(140162417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Les comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Coast Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014142656/12.

(140161914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Codimmo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2428 Luxembourg, 70, rue Nicolas Ries.  
R.C.S. Luxembourg B 178.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142681/10.

(140162155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Cofeba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 56.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142682/10.

(140162509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMMUNITY INVESTING FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014142684/11.

(140162676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**CS German Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 128.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014142690/11.

(140162149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.919.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2014142686/12.

(140162325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Charga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 14, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 85.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142673/9.

(140161985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Dingle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 168.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142705/9.

(140162558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Référence de publication: 2014142716/10.

(140162416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.020.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014142835/12.

(140162354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 139.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2014142811/14.

(140162494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**FDLV Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 129.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142783/10.

(140162411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 165.462.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014142786/10.

(140162617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Faro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FARO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014142782/11.

(140162017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Financière de Grammond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 140.152.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014142788/11.

(140162103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Jobinot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 60.036.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014142870/12.

(140162254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Four Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142796/10.

(140162320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**FRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 167.082.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142798/10.

(140161976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Full Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 112.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014142800/10.

(140162653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Finstyle - Promotion Industrielle et Financière - S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 48.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINSTYLE - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE - S.A.

Référence de publication: 2014142790/11.

(140161966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Great German Nursing Homes A, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 133.032.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Vertretungsbevollmächtigter

Référence de publication: 2014142808/13.

(140161948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**G.N. Toitures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 50, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 80.021.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014142802/10.

(140162045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 88.642.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142804/10.

(140162088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Gol LuxCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 178.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142806/10.

(140162671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**FLE MCV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 173.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLE MCV*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014142791/11.

(140162447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Great German Nursing Homes D, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 133.033.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Vertretungsbevollmächtigter*

Référence de publication: 2014142809/13.

(140161947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Financière Luminare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 168.175.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142775/9.

(140162520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Groupe BÂTI.Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2014142812/10.

(140162544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Foncière Esterel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.054.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE ESTEREL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014142793/11.

(140162377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Foncière Esterel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.054.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE ESTEREL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014142794/11.

(140162378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Great German Nursing Homes E, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 133.030.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Vertretungsbevollmächtigter

Référence de publication: 2014142810/13.

(140161946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**Borletti & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 181.457.

Ce document remplace et rectifie celui annexé au dépôt L130192201 fait le 12 novembre 2013

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Radices Fiduciam S.A., ayant son siège social à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.691,

ici représentée par Madame Sarah Lobo, Master of Commerce, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 29 octobre 2013, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Borletti & Partners S.A.».

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. A l'intérieur du territoire de la Ville de Luxembourg, le siège social pourra être transféré sur décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le contrôle, la gestion, le développement et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

3.3. La Société peut encore acquérir tout brevet, licence, marque ou procédé ou mode de fabrication, et l'exploiter soit directement, soit à travers des licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

3.4. D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.5. Pour l'accomplissement de son objet, la Société aura les pouvoirs de participer en qualité d'associé commandité dans une ou plusieurs Société en Commandite par actions, Société en commandité spécial ou Société en commandité simple établies sous les lois du Luxembourg, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer ces Sociétés en commandite par actions, Société en commandité spécial ou Société en commandité simple.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## Titre II. - Capital

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 2.170 (deux mille cent soixante-dix) actions A, 930 (neuf cent trente) actions B et de 0 (zéro) actions C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera divisé en 50.000 (cinquante mille) d'actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A), en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B) et en Actions Ordinaires de Classe C.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 novembre 2018, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé, dans les limites définies de l'article 12.4, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.9. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires sous la forme de la distribution des réserves libres de la Société.

### Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant conformément à l'article 18.3. ci-après.

6.2. Sans préjudice de l'article 6.1 ci-avant, les augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière proposée par le conseil d'administration.

6.3. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

6.5. Toute prime d'émission constituée peut être distribuée par l'Assemblée Générale suivant les modalités de distribution d'une réserve libre.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### Art. 8. Nature des actions.

8.1. Les actions sont nominatives.

8.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

8.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

### Art. 9. Cession d'actions.

9.1. Dans le cas où un actionnaire (la «Partie Initiatrice») reçoit une offre de la part d'un tiers potentiel acheteur (l'«Acheteur») d'acheter tout ou partie des actions de la société, cette Partie Initiatrice informera au préalable par écrit l'autre actionnaire et la société de l'offre d'acquisition en question (l'Avis de Transfert).

Dès réception de l'Avis de Transfert émanant de la Partie Initiatrice, l'autre actionnaire disposera de trente (30) jours calendaires pour signaler à la Partie Initiatrice (l'Avis de Tag Along) qu'il souhaite céder à l'Acheteur un nombre d'actions dans une proportion égale que le nombre d'actions prévus dans l'Avis de Transfert.

L'Avis de Tag Along constituera un engagement irrévocable de cession des actions à l'Acheteur, aux termes et conditions contenus dans l'Avis de Transfert.

La Partie Initiatrice n'aura pas le droit de transférer ces parts à l'Acheteur, à moins que l'Acheteur n'acquière également l'ensemble des actions de l'autre actionnaire telle que définis dans l'Avis de Tag Along, à des termes et conditions identiques à celles contenus dans l'Avis de Transfert.

A moins que l'autre associé n'en convienne différemment, la réalisation de la cession (i) des actions par la Partie Initiatrice et (ii) des actions de l'autre actionnaire interviendra simultanément.

Les dispositions du présent point 9.1 ne s'appliquent pas à la situation où un des actionnaires cède tout ou partie de ses actions à une entité contrôlée directement ou indirectement par ce même actionnaire.

9.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

#### **Art. 10. Emprunts obligataires convertibles.**

10.1. Le conseil d'administration met en oeuvre l'émission d'emprunts obligataires, convertibles sous forme nominatives, décidée par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 18.3 ci-après.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires, statuant conformément à l'article 18.3 ci-après, précise par la même les conditions de l'emprunt obligataire telles que la nature, le volume, le prix, le taux d'intérêts, la devise des emprunts ainsi que les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 11. Conseil d'administration.**

11.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres ou de cinq 5 membres, actionnaires ou non. Le conseil d'administration devra nécessairement comporter au moins un administrateur proposé par l'actionnaire A («l'Administrateur A») et au moins un administrateur proposé par l'actionnaire B («l'Administrateur B»).

11.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte doivent se réunir et pourvoir à son remplacement sans préjudice des dispositions de l'article 11.1 ci-dessus, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Aucune décision prévue à l'article 12.4. ne pourra être prise aussi longtemps que la vacance du poste d'un administrateur A ou d'un administrateur B perdure.

#### **Art. 12. Réunions du conseil d'administration.**

12.1. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

12.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que i) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et ii) si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Sauf les décisions reprises à l'article 12.4, toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple.

12.4. Les décisions suivantes ne peuvent être prises qu'avec l'accord des administrateurs A et des administrateurs B:

i) décisions stratégiques de la société en ce compris notamment les décisions d'investissement et de divestissement sous quelque forme que ce soit, l'octroi de prêts et de tous autres instruments financiers semblables, l'engagement de négociations avec des sociétés tierces la rupture desquelles entraînerait des conséquences financières pour la Société, l'acceptation ou la renonciation des mandats de gestion de sociétés tierces;

ii) désignation des conseillers pour des projets spécifiques (banques, conseillers juridiques et fiscaux, réviseurs d'entreprises,...) («les conseillers approuvés») ainsi que la définition des termes et la conclusion des contrats avec ces conseillers;

iii) la distribution d'acomptes sur dividendes;

iv) le paiement des honoraires, salaires, commissions, frais et autres dépenses qui excèdent le montant de 50.000 euros;

v) l'augmentation de capital dans les limites de l'article 5;

vi) l'émission d'un emprunt convertible.

12.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote ou leur accord par lettre, télécopieur ou courrier électronique.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. La réunion tenue par des moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par deux membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-dessus, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

14.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-avant, la gestion journalière comprend l'accomplissement d'actes courants tels que notamment le paiement des notes d'honoraires ou factures des conseillers approuvés, le paiement et l'accomplissement des mesures en relation avec les impôts, taxes et autres charges fiscales régulières de la Société, la conclusion et le paiement des contrats de fourniture pour la Société (si nécessaire), l'information aux investisseurs, le suivi et le traitement administratif des participations de la Société.

**Art. 15. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 16. Commissaire.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires formeront le conseil des commissaires. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

18.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

18.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi et par l'article 18.3 des présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

18.3. Les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises que par une décision unanime des Actionnaires A et B:

- i) les modifications de capital quelque soit leur forme (en ce compris, entre autres, les contributions en nature, les fusions, les scissions et l'émission d'un emprunt convertible);
- ii) les conditions relatives à l'émission d'actions nouvelles (article 6.2), la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou autres (article 10);
- iii) résolutions nécessaires pour la mise en oeuvre des décisions stratégiques de la société telles que définies à l'article 12.4 i);

#### **Art. 19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.**

19.1. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, le 1<sup>er</sup> octobre à 12.00 heures.

19.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tient le premier jour ouvrable suivant.

19.3. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

#### **Art. 20. Votes.** Chaque action donne droit à une voix

## Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### Art. 22. Répartition de bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité de l'article 18.3. ci-dessus.

## Titre VII. - Disposition générale.

**Art. 24. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires.*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

### *Souscription et libération.*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Radices Fiduciam S.A. ....	31.000	31.000	100,00%
Total .....	31.000	31.000	100,00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-dessus, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Sont nommés administrateurs:

#### *Administrateurs A*

- Monsieur Maurizio Borletti, entrepreneur, né le 6 juin 1967, à Milan (Italie) avec adresse à 22 Rue Beaujon, F-75008 Paris;

- Monsieur Gotzon De Gandiaga, employé, né le 12 janvier 1967, à Mexico avec adresse à 33 Savile Row, London W1S 3PZ.

*Administrateur B*

- Monsieur Paolo De Spirt, consultant, né le 21 août 1964 à Jesolo (Italie), avec adresse à Via Giovanni Bellezza, 11, I-20136 Milano.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Picigiemme S.à r.l., ayant son siège social au 38, Haerebiërg à L-6868 Wecker, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.133.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lobo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2013. REM/2013/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140674/292.

(140159816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**CS Investment Funds 5, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Credit Suisse SICAV (Lux)).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of the month of August.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Credit Suisse SICAV (Lux) (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 81507, incorporated pursuant to a deed of Me Edmond SCHROEDER, notary then residing in Mersch, Luxembourg, on 18 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374 of 21 May 2001. The articles of incorporation of the Company were last amended through a notarial deed dated 5 June 2012, drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1798, page 86726, of 17 July 2012.

The Meeting elected as chairman, Mr. Rudolf KÖMEN, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Nina EGELHOF, Vice President, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of Article 1 "Name" in order to rename the Company from "Credit Suisse SICAV (Lux)" to "CS Investment Funds 5";

2. Amendment of Article 5 "Capital and Certification of Shares" in order to introduce the possibility for the Company to issue shares in dematerialised form and to remove the possibility to issue bearer shares. Further introduction of the obligation for holders of bearer shares to convert these shares into registered or dematerialised shares, and of other minor changes in order to align on the provisions of the law of 6 April 2013;

3. Amendment of Article 8 "U.S. Persons" to "U.S. Matters" in order to update the articles of incorporation of the Company in line with the requirements of the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"), by introducing the requirement for the shareholders and investors of the Company to provide certain information required under FATCA, which may be disclosed by the Company or its management company to the U.S. internal revenue service ("IRS").

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed *ne varietur* by the proxyholders of the represented shareholders, by the bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. All the shares being registered shares, the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 12 August 2014 to the registered shareholders.

IV. The resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the share capital of the Company and may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast.

V. It appears from the attendance list that, out of the 5,495,958.39 shares in issue as at 22 August 2014, 3,890,032 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statements of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 1 of the Articles in order to amend the Company's denomination from "Credit Suisse SICAV (Lux)" to "CS Investment Funds 5".

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Capital and Certification of Shares.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and will at all time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 21 hereof.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand in Euro (EUR 1,250,000.-) within a period of 6 months following the authorization of the Company.

The Board of Directors is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time in accordance with Article 22 hereof without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of one or more classes of shares be accounted for in subfunds (the «Subfunds») or pools of assets established pursuant to Article 21 hereof and shall invest in transferable securities and other investments permitted by the Law of 17 December 2010 corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or such other areas or sectors, including in units of other undertakings for collective investments as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Subfund.

The Board of Directors may further decide, in connection with each such Subfund or pool of assets to create and issue new classes of shares within any Subfund that will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Subfund concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy or currency denomination or other distinguishing feature is applied to each class. For the purpose of determining the capital of the Company, the assets and liabilities of the Subfund shall be allocated to the individual classes of shares. If not expressed in USD respectively, they shall be converted into USD respectively and the capital shall be the total net assets of all the classes.

Shares are issued in registered or dematerialised form. The Company reserves the right to reject any subscription application for shares, whether in whole or in part, for any reason. Any bearer shares outstanding must be presented by the holders thereof for conversion into registered or dematerialised shares as soon as possible, the costs of which may be charged to the bearer shareholder. The Board of Directors may in its discretion decide whether to issue certificates in respect of registered shares or not, unless expressly requested to issue certificates by the person recorded in the register. Dematerialised shares may be held through collective depositaries. In such case, shareholders shall receive a confirmation in relation to their shares from the depository of their choice (for example, their bank or broker), or shares may be held by shareholders directly in a registered account kept for the Company and its shareholders by the Company's central administration. These shareholders will be registered by the central administration. Shares held by a depository may be transferred to an account of the shareholder with the central administration or to an account with other depositories approved by the Company, or with an institution participating in the securities and fund clearing systems. Conversely, shares held in a shareholder's account kept by the central administration may at any time be transferred to an account with a depository.

If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for its shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two Directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile.

However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board of Directors. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine. The Company reserves the right to reject any subscription application for shares, whether in whole or in part, at its own discretion for whatever reason.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article 22 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders at their addresses in the register of shareholders (the «Register of Shareholders»).

All issued registered shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders in compliance with the provisions of article 39 of the law of 10 August 1915, as may be amended from time to time, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company, the number and class of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board of Directors.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change the address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered in the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend."

#### *Third resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 8, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 8. U.S. Matters.** Whenever used in these Articles, U.S. Person (the «U.S. Person»), subject to such applicable law and to such changes as the Directors shall notify to shareholders, shall mean a national or resident of the United States of America or any of its territories, possessions or other areas subject to its jurisdiction, including the States and the Federal District of Columbia (the «United States») (including any corporation, partnership or other entity created or organised in, or under the laws, of the United States or any political sub-division thereof), or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States) is not included in gross income for the purpose of computing United States federal income tax, provided, however, that the term «U.S. Person» shall not include a branch or agency of a United States bank or insurance company that is operating outside the United States as a locally regulated branch or agency engaged in the banking or insurance business and not solely for the purpose of investing in securities under the United States Securities Act 1933, as amended, as amended including (but without restriction) as described in section 7701(a)(30) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended.

Each Shareholder and each transferee of a Shareholder's interest in any Subfund shall furnish (including by way of updates) to the Company, or any third party designated by the Company (a «Designated Third Party»), in such form and at such time as is reasonably requested by the Company (including by way of electronic certification) any information, representations, waivers and forms relating to the Shareholder (or the Shareholder's direct or indirect owners or account holders) as shall reasonably be requested by the Company or the Designated Third Party to assist it in obtaining any exemption, reduction or refund of any withholding or other taxes imposed by any taxing authority or other governmental agency (including withholding taxes imposed pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement, or any agreement entered into pursuant to any such legislation or intergovernmental agreement) upon the Company, amounts paid to the Company, or amounts allocable or distributable by the Company to such Shareholder or transferee. In the event that any Shareholder or transferee of a Shareholder's interest fails to furnish such information, representations, waivers or forms to the Company or the Designated Third Party, the Company or the Designated Third Party shall have full authority to take any and all of the following actions:

- a) Withhold any taxes required to be withheld pursuant to any applicable legislation, regulations, rules or agreements;
- b) Redeem the Shareholder's or transferee's interest in any Subfund as set out in Article 7;
- c) Form and operate an investment vehicle organized in the United States that is treated as a "domestic partnership" for purposes of section 7701 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended and transfer such Shareholder's or transferee's interest in any Subfund or interest in such Subfund assets and liabilities to such investment vehicle. If requested by the Company or the Designated Third Party, the Shareholder or transferee shall execute any and all documents, opinions, instruments and certificates as the Company or the Designated Third Party shall have reasonably requested or that are otherwise required to effectuate the foregoing. Each Shareholder hereby grants to the Company or the Designated Third Party a power of attorney, coupled with an interest, to execute any such documents, opinions, instruments or certificates on behalf of the Shareholder, if the Shareholder fails to do so.

The Company or the Designated Third Party may disclose information regarding any Shareholder (including any information provided by the Shareholder pursuant to this Article) to any person to whom information is required or requested to be disclosed by any taxing authority or other governmental agency including transfers to jurisdictions which do not have strict data protection or similar laws, to enable the Company to comply with any applicable law or regulation or agreement with a governmental authority. Each Shareholder hereby waives all rights it may have under applicable bank secrecy, data protection and similar legislation that would otherwise prohibit any such disclosure and warrants that each person whose information it provides (or has provided) to the Company or the Designated Third Party has been given such information, and has given such consent, as may be necessary to permit the collection, processing, disclosure, transfer and reporting of their information as set out in this Article and this paragraph.

The Company or the Designated Third Party may enter into agreements with any applicable taxing authority (including any agreement entered into pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement) to the extent it determines such an agreement is in the best interest of the Company or any Shareholder."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the Meeting, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREUPON, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: R. KÖMEN, J. SIEBENALLER, N. EGELHOF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. September 2014.

Référence de publication: 2014140715/189.

(140159790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

#### **Eagle Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4441 Soleuvre, 197, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg B 189.989.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARS:

Mr. Jörg FLOHR, businessman, born on 25<sup>th</sup> May 1965 in Oldenburg, Germany, residing in 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire any securities, debts and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other group company any assistance, loans, advances or guarantees (including without limitation by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(c) to borrow (including without limitation by entering into credit arrangements or other loan facilities) and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debt securities, loan notes or other debt instruments and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Eagle Capital".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Sanem. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause by the general meeting of shareholders of the Company.

The company will be validly bound in any circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers whereby at least one shall be an A manager and one a B manager.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers including at least one A manager and one B manager present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders. The general meeting of the shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### *Transitory Provision*

The first financial period, which starts on the day of incorporation of the Company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty-five (125) corporate units representing the entire share capital of the Company have been subscribed and fully paid up in cash by Mr Jörg FLOHR, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

#### *Sole Shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

1) The number of managers of the Company is set at one (1) and the following person is appointed as manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

- Mrs Kim MATHEKOWITSCH, company director, born on 1<sup>st</sup> December 1985 in Esch-sur-Alzette, residing at 5, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette;

2) The registered office of the Company is set at 197, rue Metzlerlach, L-4441 Soleuvre.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

## Suit la traductions française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A COMPARU:

Monsieur Jörg FLOHR, administrateur, né le 25 mai 1965 à Oldenburg (Allemagne), résidant professionnellement au 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir des titres et des droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ainsi que d'acquérir des biens immeubles ou des droits ou intérêts dans des biens immeubles que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, vendre ou disposer, en tout ou partie, pour toute contrepartie que la Société jugera appropriée, et en particulier pour des actions ou de titres dans toute société acquérant ces mêmes droits, titres, et intérêts;

(b) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris notamment par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(c) d'emprunter (en ce compris notamment par voie de conclusion d'accord en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit) et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sauf au travers d'une offre publique), d'émettre des obligations, des titres de créance, ou autre instrument de dette, dans le respect des conditions de la loi applicable, d'instruments convertibles en parts sociales dans la Société ou en droit à obtenir des parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut accomplir toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut agir en tant qu'administrateur, consultant, surveillant et agent pour le compte d'autres sociétés ou entreprises et leurs apporter des services administratifs, de consultances, techniques, d'achats, de ventes et tout autres, et dans le cadre de ces services conclure et signer des contrats nécessaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination suivante "Eagle Capital".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Sanem. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés de la Société.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être gérant A et l'autre gérant B.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet social.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des gérants présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de la réunion.

La convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, comprenant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, comprenant au moins la voix d'un gérant A et celle d'un gérant B, présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Distribution des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale d'associés.

Les associés peuvent décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base de comptes intermédiaires établis par le conseil de gérance, établissant que des fonds suffisants sont disponibles pour une telle distribution, à condition que le montant distribué n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, diminué des pertes reportées et de toute somme devant être allouée à une réserve établie par la loi. La différence peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif et au paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Disposition Provisoire*

Le premier exercice social commence le jour de l'acte de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites et libérées en espèces par Monsieur Jörg FLOHR, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

### *Résolutions de l'Associé Unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Kim MATHEKOWITSCH, gérante, née le 1<sup>er</sup> décembre 1985 à Esch-sur-Alzette, résidant au 5, Rue Jean-Pierre Michels, L- 4243, Esch-sur-Alzette;

2.- Le siège social de la Société est établi au 197, Rue Metzlerlach, L-4442 Soleuvre.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 septembre 2014. Relation GRE/2014/3493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014140784/343.

(140159767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Garrick Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.312,54.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.429.

In the year two thousand and fourteen, the second day of September, before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Garrick Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.429 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its manager ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder);

represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 21,812.54-) in order to bring it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) to thirty-four thousand three hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 34,312.54-) by way of the issuance of two million one hundred eighty-one thousand two hundred fifty-four (2,181,254) Class A Shares (as defined in the Articles), all with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. and 2. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 21,812.54-) in order to bring it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) to thirty-four thousand three hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 34,312.54-) by way of the issuance of two million one hundred eighty-one thousand two hundred fifty-four (2,181,254) Class A Shares (as defined in the Articles), all with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each;

*Second resolution*  
*Subscription and payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for all the newly issued shares of the Company, in registered form, having a par value of one Eurocent (EUR 0.01-) each and referred to in the above First Resolution, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-one thousand eight hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 21,812.54-) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of twenty-one thousand eight hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 21,812.54-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty-four thousand three hundred twelve Euro and fifty-four eurocent (EUR 34,312.54-), represented by three million four hundred thirty-one thousand two hundred fifty-four (3,431,254) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each (the "Shares"), divided into:

- two million one hundred eighty-one thousand two hundred fifty-four (2,181,254) class A shares (the "Class A Tracker Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to (i) the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and (ii) the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Garrick Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq-cents Euros (EUR 12,500.-) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.429 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, une société en commandite par actions non-cellulaire, constituée selon les lois de Guernesey, dont le siège social se situe au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL îles Anglo-Normandes et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille huit cent douze euros et cinquante-quatre centimes (21.812,54- EUR) pour le porter de douze mille cinq cent euros (12.500- EUR) à trente-quatre mille trois cent douze euro et cinquante-quatre centimes (34.312,54- EUR) par l'émission de deux millions cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-quatre (2.181.254) Parts Sociales de catégorie A (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01- EUR) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social précisés au point 2. par une contribution en espèce.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la modification du capital social telle que décrite au point 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles Parts sociales (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille huit cent douze euros et cinquante-quatre centimes (21.812,54-EUR) pour le porter de douze mille cinq cent euros (12.500- EUR) à trente-quatre mille trois cent douze euro et cinquante-quatre centimes (34.312,54- EUR) par l'émission de deux millions cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-quatre (2.181.254) Parts Sociales de catégorie A (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01- EUR) chacune;

#### *Deuxième résolution*

##### *Souscription et paiement*

Ainsi, l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à l'intégralité de l'augmentation du capital social de deux millions cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-quatre (2.181.254) Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01- EUR) chacune et la libère intégralement par un apport en espèce de vingt-et-un mille huit cent douze euros et cinquante-quatre centimes (21.812,54- EUR).

Le montant de vingt-et-un mille huit cent douze euros et cinquante-quatre centimes (21.812,54- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire signataire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-quatre mille trois cent douze euro et cinquante-quatre centimes (34.312,54- EUR), représenté par trois millions quatre cent trente-et-un mille deux cent cinquante-quatre (3.431.254) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01- EUR) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les «Parts Sociales»), divisées en:

- deux millions cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-quatre (2.181.254) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Traçantes A»); et

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour

accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Evaluation des frais*

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140270/168.

(140158938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Jos Paysage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142872/9.

(140161912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**JSP Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 172.424.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014142873/10.

(140162154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Champ II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.879.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty eight day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Champ L.P., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Ugland House Grand-Cayman KY1-1104 Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-72432

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Champ II Luxembourg Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may invest by entering into and performing derivatives transactions (including but not limited to total return swaps, credit default swaps, any other swaps, futures, forwards, derivatives, options etc.) and similar transactions.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 11. Indemnification of the managers.**

11.1. The members of the Board are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. They are liable for the execution of their obligations as agents of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, and except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

11.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **IV. Shareholder(s)**

##### **Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders’ circular resolutions.**

###### **12.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders’ Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders’ Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders’ Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

###### **12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders’ Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders’ Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder’s commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders’ Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder’s resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

Thereupon,

Champ L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Michele Raba, born on May 5, 1984 in Rome, Italy, having his professional address at 25 Saint George Street, London W1S 1FS, United Kingdom; and

- Joseph D. Glatt, born in New Jersey (USA) on June 21, 1973, with professional address at 9, West 57<sup>th</sup> Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Champ, L.P., une société établi et enregistrée sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Uglan House Grand-Cayman KY1-1104 Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC-72432,

représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Champ II Luxembourg Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Sans limite de ce qui précède, la Société peut investir en entrant, et en réalisant des transactions dérivées (en ce compris des contrats d'échange sur rendement total, des contrats d'échanges sur risque de crédits, tout autre contrat d'échange, futures, forwards, des options, etc.) et autres transactions similaires.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**Art. 11. Indemnisation des gérants.**

11.1. Les membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des exceptions des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est ou a été membre du Conseil ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la limite maximum prévue par la loi pour tout engagement et pour toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celle-ci en relation avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de ses fonctions de gérant ou de dirigeant et pour tout montant payé ou engagé par elle pour le règlement de celles-ci, sauf concernant des matières pour lesquelles cette personne est définitivement jugée responsable en raison de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes réclamations, actions, poursuites ou procédures (civile, pénale ou autre, comprenant les appels) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugement, montant payés pour le règlement et autres engagements.

11.2. Le droit à indemnisation prévu aux présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un administrateur ou un dirigeant bénéficierait aujourd'hui ou bénéficiera à l'avenir, subsistera même si la personne a cessé d'être administrateur ou dirigeant et profitera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune disposition des présentes ne saurait affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les salariés de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, auraient droit en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi. La Société est notamment habilitée à fournir une indemnisation contractuelle à tout salarié de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, telle que la Société pourra en décider, en temps que de besoin.

11.3. Les dépenses en relation avec la préparation et la représentation dans le cadre d'une défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article 1 seront avancées par la Société avant tout règlement final de celles-ci sur réception de tout engagement par ou au nom du dirigeant ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

**IV. Associé(s)****Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Champ L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Michele Raba, né le 5 mai 1984 à Rome, Italy, ayant son adresse professionnelle au 25 Saint George Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni; et

- Joseph D. Glatt né le 21 Juin 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40264. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2014138199/575.

(140156677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of July,

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public, residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Amundi Luxembourg S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 27.804 (the "Company") incorporated pursuant to a deed dated March 11, 1988 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 134 on May 20, 1988. The articles of the Company (the "Articles") lastly amended pursuant to a notarial deed signed on January 11, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 715 of April 6, 2010.

The Meeting is opened at 4.00 p.m. and presided by Mr Frank Stolz-Page, having his professional address in Mondorf-les-Bains, appointed as chairman (the "Chairman")

who appointed as secretary, Mrs Brigitte Wahl, having her professional address in Mondorf-les-Bains (the "Secretary"), and designated as scrutineer, Mrs Karola Böhm, having her professional address in Mondorf-les-Bains (the "Scrutineer").

The board of the Meeting constituted (the "Board"), the Chairman then asks the notary to enact the following:

(i) All the shareholders, present or represented, state that they have been duly informed of the agenda of the present Meeting and accept unanimously to hold their Meeting;

(ii) Consequently, pursuant to article 10, paragraph 2 of the Articles, the Meeting can validly deliberate, without convening notice, on the following agenda:

1. To amend the text of a certain number of provisions of the Articles of the Company, in the context of the implementation of the modifications required according to the law of 17 December 2010 on the undertakings of collective investments (the "Law of 2010"), transposing the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 (the "UCITS IV Directive") and the new law of 12 July 2013 related to the managers of alternative investments funds (the "Law of 2013"), transposing the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011, and especially, but not limited to that, to replace any reference to the law of the 20 December 2002 on the undertakings for collective investments by the reference to the Law of 2010.

2. To amend article 1 of the Articles by adding a definition of the term Amundi Luxembourg S.A., as the "Corporation";

3. To amend article 2 of the Articles in order to correct the reference to the article related to the way to update the Articles;

4. To amend article 2 of the Articles on the corporate object in the context of the harmonization with the new provisions of the Law of 2010 and the Law of 2013. The new wording of the article shall henceforth read as follows:

«The purpose of the Company is the collective portfolio management (including the portfolio management, the administration and the marketing) of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS (the «Directive 2009/65/EC»), as amended, in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «Law of 2010») and Annex II of the Law of 2010.

The purpose of the Company is also the creation, the administration, the asset and risk management and the marketing of other undertakings qualifying as alternative investment funds («AIFs») in the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time and implemented into Luxembourg law by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the «Law of 2013») and Annex I of the Law of 2013.

More generally the Company may perform part or all of these activities for UCITS, AIFs, other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful and necessary for the accomplishment of, its object, remaining always within the limitations set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law of 1915»), the Chapter 15 of the Law of 2010 and the Law of 2013.»

5. To amend paragraph 1 of article 10 of the Articles in order to remove the 16 days' notice period required to convene the shareholders of the Company for general meetings;

6. To amend article 22 of the Articles in the context of the harmonization with the new provisions of the Law of 2010 and of the Law of 2013;

7. Decide to delete the French version of the Articles of the Company and adopt the resolution providing that the single version of the Articles of the Company is the English Version;

8. To fix the date of the entering into force of the resolutions of the agenda above to the day of this extraordinary general meeting;

9. Miscellaneous.

After having deliberated, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting decides to amend the text of a certain number of provisions of the Articles of the Company, in the context of the implementation of the modifications required according to the law of 17 December 2010 on the undertakings of collective investments (the «Law of 2010»), transposing the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 (the «UCITS IV Directive») and the new law of 12 July 2013 related to the managers of alternative investments funds (the «Law of 2013»), transposing the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011, and especially, but not limited to that, to replace any reference of the law of the 20 December 2002 on the undertakings for collective investments by the references of the Law of 2010.

#### *Second resolution*

The Meeting decides to amend article 1 of the Articles by adding a definition of the term «Amundi Luxembourg S.A.» as «the «Corporation» so that it shall now read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who become owners of shares, a corporation in the form of a Société Anonyme under the name of «Amundi Luxembourg S.A.» in short «Amundi Luxembourg» (the «Company» or the «Corporation»).»

#### *Third resolution*

The Meeting decides to amend article 2 of the Articles in order to correct the reference to the article related to the way to update the Articles so that it shall now read as follows:

«The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article twenty-one hereof.»

#### *Fourth resolution*

The Meeting decides to amend article 3 of the Articles on the corporate object in the context of the harmonization with the new provision of the Law of 2010 and the Law of 2013. The new text of the article 3 shall henceforth read as follows:

«The purpose of the Company is the collective portfolio management (including the portfolio management, the administration and the marketing) of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS (the «Directive 2009/65/EC»), as amended, in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «Law of 2010») and Annex II of the Law of 2010.

The purpose of the Company is also the creation, the administration, the asset and risk management and the marketing of other undertakings qualifying as alternative investment funds («AIFs») in the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time and implemented into Luxembourg law by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the «Law of 2013») and Annex I of the Law of 2013.

More generally the Company may perform part or all of these activities for UCITS, AIFs, other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful and necessary for the accomplishment of, its object, remaining always within the limitations set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law of 1915”), the Chapter 15 of the Law of 2010 and the Law of 2013.”

*Fifth resolution*

The Meeting decides to amend paragraph 1 of article 10 of the Articles in order to remove 16 days’ notice period required to convene the shareholders of the Company to a general meetings. The new text of the paragraph 1 of article 10 shall henceforth read as follows:

“Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to prior notice setting forth the agenda sent by registered mail to each shareholder at the shareholder’s address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.”

*Sixth resolution*

The Meeting decides to amend article 22 of the Articles in the context of the harmonization with the new provisions of the Law of 2010 and of the Law of 2013. The new text of article 22 of the Articles shall now read as follows:

“All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915, the Law of 2010 and the Law of 2013.”

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that there is no decision to take in relation of item 7 of the above agenda.

*Eighth resolution*

The Meeting decides to fix the date of entering into force of the resolutions of the agenda above to the day of this extraordinary general meeting.

There being no further business, this meeting is closed at 4.20 p.m..

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of the deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

En l’an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg),

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’ «Assemblée») de Amundi Luxembourg S.A., une société anonyme régie par la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B27804 et constituée par acte notarié du 11 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 du 20 mai 1988. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois suivant un acte notarié du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 6 avril 2010.

L’Assemblée est déclarée ouverte à 16.00 et présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, (le «Président»)

qui a nommé comme secrétaire, Madame Brigitte Wahl, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (le «Secrétaire»), et

nommé comme scrutateur Madame Karola Böhm, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (le «Scrutateur»).

Le conseil de l’Assemblée ainsi constitué (le «Conseil»), le Président a déclaré et a sommé le notaire d’indiquer que:

(i) tous les actionnaires sont présents ou représentés, déclarent qu’ils ont dûment été informés de l’ordre du jour de la présente Assemblée et consentent unanimement à tenir leur assemblée;

(ii) dès lors, conformément à l'article 10, paragraphe 2 des Statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable sur l'ordre du jour suivant:

- Modifier le texte d'un certain nombre d'articles des Statuts de la Société dans le cadre de la mise en oeuvre des modifications requises aux termes de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), transposant la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (la «directive OPCVM IV») et de la nouvelle loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»), transposant la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, et notamment sans toutefois s'y limiter, remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif par les références à la Loi de 2010.

2. Modifier l'article 1 des Statuts en rajoutant une définition du terme «Amundi Luxembourg S.A.» comme «the "Corporation"»;

3. Modifier l'article 2 des Statuts de façon à corriger le renvoi à l'article portant sur la manière de modifier les Statuts;

4. Modifier l'article 3 des Statuts sur l'objet social dans le cadre de l'harmonisation avec les nouvelles dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013. Le nouveau texte de l'article 3 aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille (y compris la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation) d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés en vertu de la Directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM (la "Directive 2009/65/CE"), telle que modifiée, conformément aux dispositions du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et à l'Annexe II de la Loi de 2010.

L'objet de la Société inclut également la création, l'administration, la gestion des actifs et des risques et la commercialisation d'autres organismes qualifiant de fonds d'investissement alternatifs ("FIA") dans le sens et conformément à la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que modifiée le cas échéant et transposée dans la loi luxembourgeoise par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs (la «Loi de 2013») et l'Annexe I de la Loi de 2013.

Plus généralement, la Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour les OPCVM, les FIA, d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme délégué. La Société peut fournir ses services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation et/ou des succursales. La Société peut également administrer ses propres actifs et réaliser toutes les opérations et activités considérées comme utiles et nécessaires à l'accomplissement et au développement de, son objet, en demeurant dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), le Chapitre 15 de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

5. Modifier le paragraphe 1 de l'article 10 des Statuts afin de supprimer le délai de convocation de 16 jours des actionnaires de la Société aux assemblées générales;

6. Modifier l'article 22 des Statuts dans le cadre de l'harmonisation avec les nouvelles dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013;

7. Décider de supprimer la version française des Statuts de la Société et adopter la résolution qui stipule que l'unique version des Statuts de la Société est la version anglaise;

8. Fixer la date d'entrée en vigueur des résolutions de l'ordre du jour ci-dessus au jour de la présente assemblée générale extraordinaire;

9. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier le texte d'un certain nombre d'articles des Statuts de la Société dans le cadre de la mise en oeuvre des modifications requises aux termes de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), transposant la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (la «directive OPCVM IV») et de la nouvelle loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»), transposant la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, et notamment sans toutefois s'y limiter, remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif par les références à la Loi de 2010.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts en rajoutant une définition pour le terme «Amundi Luxembourg S.A.» comme «la «Corporation»» pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Amundi Luxembourg S.A.» en abrégé «Amundi Luxembourg» (la «Société» ou la «Corporation.»).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts de façon à corriger le renvoi à l'article portant sur la manière de modifier les Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société est établie pour une période illimitée. Ainsi que défini à l'article vingt et un ci-après, la Société peut être dissoute par une décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts sur l'objet social dans le cadre de l'harmonisation avec les nouvelles dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013. Le nouveau texte de l'article 3 est modifié comme suit:

«L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille (y compris la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation) d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés en vertu de la Directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM (la "Directive 2009/65/CE"), telle que modifiée, conformément aux dispositions du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et à l'Annexe II de la Loi de 2010.

L'objet de la Société inclut également la création, l'administration, la gestion des actifs et des risques et la commercialisation d'autres organismes qualifiant de fonds d'investissement alternatifs ("FIA") dans le sens et conformément à la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que modifiée le cas échéant et transposée dans la loi luxembourgeoise par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs (la «Loi de 2013») et l'Annexe I de la Loi de 2013.

Plus généralement, la Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour les OPCVM, les FIA, d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme délégataire. La Société peut fournir ses services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation et/ou des succursales. La Société peut également administrer ses propres actifs et réaliser toutes les opérations et activités considérées comme utiles et nécessaires à l'accomplissement et au développement de, son objet, en demeurant dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), le Chapitre 15 de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 10 des Statuts afin de supprimer le délai de convocation de 16 jours des actionnaires de la Société aux assemblées générales. Le nouveau texte du paragraphe 1 de l'article 10 aura donc la teneur suivante:

«Les actionnaires se réunissent à la demande du conseil d'administration, sur convocation contenant l'ordre du jour, adressée sous pli recommandé à chaque actionnaire, à son adresse figurant au registre des actions, et publiée conformément aux dispositions légales.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts dans le cadre de l'harmonisation avec les nouvelles dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013. Le nouveau texte de l'article 22 aura donc la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision sur ce point.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la date d'entrée en vigueur des résolutions de l'ordre du jour ci-dessus au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.20 heures.

#### *Estimation des Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdits comparants signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140080/269.

(140159351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Collage Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.822.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July.

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.03, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 177725 ("Triton Masterluxco 4");

(2) TFF IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 ("Triton Fund IV F&F")

(collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated July 16, 2014.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Collage Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed dated 26 March 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185822 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two euro cent (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).

2. To issue one (1) class A1 share and one (1) class B1 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount twenty-one million nine hundred seventy thousand nine hundred sixty-one euro and thirty cent (EUR 21,970,961.30), by Triton Masterluxco 4 S.à r.l. and Triton Fund IV F&F, and to accept full payment for these new shares by contributions in kind.

4. To amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two euro cent (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one (1) class A1 share and one (1) class B1 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

*Subscription and payment*

Thereupon appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., aforementioned (the "Subscriber 1"), represented as stated above.

The Subscriber 1 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company consisting in a part of a bridge loan representing an amount of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand sixty euro and thirty-eight cent (EUR 21,969,060.38) (the "Contribution 1");

(2) Triton Fund IV F&F L.P., aforementioned (the "Subscriber 2"), represented as stated above.

The Subscriber 2 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company consisting in a part of a bridge loan representing an amount of one thousand nine hundred euro and ninety-four cent (EUR 1,900.94) (the "Contribution 2" together with the Contribution 1, the "Contributions in Kind").

Name	Number of shares	Share Premium
Triton Masterluxco 4 . . . . .	1 class A1 share	EUR 21,969,060.37
Triton Fund IV F&F L.P. . . . .	1 class B1 share	EUR 1,900.93
Total: . . . . .	1 class A1 share 1 class B1 share	EUR 21,970,961.30

The Contributions in Kind represent an aggregate amount of twenty-one million nine hundred seventy thousand nine hundred sixty-one euro and thirty-two cent (EUR 21,970,961.32).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of claims under a bridge loan against the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Shares, together with the share premium thereon."

*Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) class A1 share and the one (1) class B1 share according to the above mentioned subscriptions.

*Fourth resolution*

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500.03, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 ("Triton Masterluxco 4")

(2) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner Triton Fund IV F&F L.P., avec

siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 («Triton Fund IV F&F»),

(ensemble, les «Associés»)

ensemble représentés par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé et datée du 16 juillet 2014.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Collage Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte en date du 26 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185822. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux centimes d'euro (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

2. Émission d'une (1) part sociale de catégorie A1 et d'une (1) part sociale de catégorie B1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes des différentes classes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec une prime d'émission pour montant total de vingt-un millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent soixante-et-un euros et trente centimes (EUR 21.970.961,30) par Triton Masterluxco 4 S.à r.l. et Triton Fund IV F&F L.P. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux centimes d'euros (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale de catégorie A1 et une (1) part sociale de catégorie B1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de classe différente.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., susmentionné (le «Souscripteur 1»), représentée comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société consistant en une portion d'un prêt représentant un montant de vingt-et-un millions neuf cent soixante-neuf mille soixante euros et trente-huit centimes (EUR 21.969.060,38) (l'«Apport 1»).

(2) Triton Fund IV F&F L.P., susmentionné (le «Souscripteur 2»), représentée comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société consistant en une portion d'un prêt représentant un montant de mille neuf cent euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 1.900,94) (l'«Apport 2» ensemble avec l'Apport 1, les «Apports en Nature»).

Nom	Nombre de parts sociales	Share Premium
Triton Materluxco 4 . . . . .	1 part sociale de catégorie A1	EUR 21.969.060,37
Triton Fund IV F&F L.P. . . . .	1 part sociale de catégorie B1	EUR 1.900,93
Total: . . . . .	1 part sociale de catégorie A1 1 part sociale de catégorie B1	EUR 21.970.961,30

Les Apports en Nature représentent un montant total de vingt-un millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent soixante-et-un euros et trente-deux centimes (EUR 21.970.961,32).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu d'un prêt détenu contre la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apports en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises, avec prime d'émission.».

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle de catégorie A1 et une (1) part sociale nouvelle de catégorie B1 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **5. Capital Emis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cent une (620.501) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cent une (620.501) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140152/291.

(140159484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Mojave s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 147.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142953/10.

(140162514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

**M.Z.I. Sàrl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2718 Luxembourg, 3, rue du Fort Wedell.

R.C.S. Luxembourg B 48.661.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014142922/14.

(140162430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---